

RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et dans un souci de maintenir la meilleure information quant à la gestion de la Ville, je vous livre le présent rapport dont le contenu a été établi en avril 2014 par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à l'occasion de leur vérification de l'exercice financier 2013 de la Ville de Marieville. En outre, nous couvrirons le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, les indications financières préliminaires de l'année 2014 et nous survolerons les objectifs du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015.

États financiers au 31 décembre 2013

(données extraites du rapport financier)

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers au 31 décembre 2013 démontrent que la Ville de Marieville a terminé son exercice financier avec un surplus de 1 173 173 \$.

DETTE

La dette à long terme de la Ville de Marieville, au 31 décembre 2013, incluant les frais de financement (122 220 \$) s'élève à 17 804 433 \$ et est répartie comme suit :

➤ Dette à l'ensemble :	5 470 079 \$
➤ Dette sectorielle :	12 334 354 \$
Total :	17 804 433 \$

ÉVALUATION FONCIÈRE

L'évaluation foncière imposable de la Ville de Marieville est de 948 605 000 \$ au 1^{er} janvier 2013.

Rapport des vérificateurs au 31 décembre 2013

Les vérificateurs ont procédé à la vérification des états financiers au 31 décembre 2013, de l'exercice terminé à cette date.

Je vous cite un extrait du rapport du vérificateur :

« Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux « Normes comptables canadiennes pour le secteur public », ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 décembre 2013, la Ville de Marieville a comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière un montant de 4 511 582 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts, pour lesquelles le gouvernement ne dispose pas de crédits budgétaires votés par le Parlement. Cette situation constitue une dérogation aux recommandations du nouveau chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, qui prévoit la comptabilisation des subventions uniquement lorsqu'elles sont autorisées par le cédant. À cet effet, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice en cours et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Si les subventions à recevoir pour lesquelles le gouvernement du Québec ne dispose pas de crédits budgétaires votés par le Parlement n'avaient pas été comptabilisées, l'excédent (le déficit) de l'exercice aurait été diminué de 4 228 002 \$, les actifs financiers auraient été diminués de 4 216 033 \$ et l'excédent (le déficit) accumulé aurait été diminué de 4 216 033 \$ au 31 décembre 2013. Il est à noter que cette situation n'entraîne aucune incidence sur l'excédent (déficit) à des fins fiscales.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Marieville et du partenariat auquel elle participe au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Marieville et du partenariat auquel elle participe au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux « Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Rapport sur le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

La Ville de Marieville a réalisé plusieurs projets prévus dans le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, à savoir :

- Travaux d'amélioration du bassin de drainage pluvial dans le Domaine des Ruisseaux;
- Aménagement du parc Sainte-Marie-de-Monnoir;
- Aménagement d'un trottoir sur la rue Ouellette;
- Installation d'une clôture au dépôt de matériaux secs;
- Installation d'une clôture pour délimiter le 400, rue Chambly;
- Aménagement du parc Neptune;
- Acquisition de classeurs rotatifs pour le garage municipal;
- Installation de caméras pour le garage municipal;
- Acquisition d'un camion 10 roues pour le service des Travaux publics;
- Acquisition d'une camionnette Ford F-250 avec cabine simple 4 X 2 pour le service des Travaux publics;
- Acquisition du module mobilité de PB Solutions avec équipements pour les inspections au service de l'Urbanisme et de l'Environnement;
- Acquisitions des modules gestion financière et gestion des ressources matérielles de Acceo Solutions;
- Achat d'équipements informatiques et licences pour la pérennité du système informatique;
- Achat d'équipements pour le service de Sécurité Incendie;
- Achat d'équipements pour le service des Travaux publics;
- Achat d'équipements pour le service des Loisirs et de la Culture.

Indications financières préliminaires de l'année 2014

La Ville de Marieville a adopté en décembre 2013 ses prévisions budgétaires pour l'année 2014. Les revenus et les dépenses étaient estimés à 16 214 986 \$ incluant les autres activités financières et affectations. À ce jour, la santé financière de la Ville demeure toujours bonne.

Au cours de l'année 2014, plusieurs projets ont été réalisés :

- Travaux de resurfaçage et réparation de trottoirs;
- Renouvellement de la politique concernant les conditions de travail du personnel aquatique 2014 - 2018;
- Renouvellement de la politique concernant les conditions de travail des animateurs, des animateurs spécialisés et des animateurs en chef et des professeurs 2014 – 2018;
- Élaboration du plan des mesures d'urgences;
- Contrat pour le scellement des fissures sur le Chemin de Chambly;
- Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville;
- Entente avec Fondation rues principales relativement à la réalisation d'une démarche « processus de revitalisation » du projet de revitalisation;
- Formation du comité revitalisation dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville;
- Consultation publique de groupes-cibles dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville;
- Contrat de service avec la Maison des jeunes;
- Entente de gestion du marché public avec Développement Marieville.

Objectifs 2015

Budget

En cette période de l'année, nous sommes en pleine préparation du budget pour l'année 2015. Tous les membres du conseil municipal sont parfaitement conscients de la situation économique actuelle et de ses impacts. Il va sans dire que nous en tiendrons compte dans l'élaboration de notre prochain budget, en cherchant à optimiser nos services afin de respecter nos objectifs qui sont d'améliorer continuellement les services municipaux de nos concitoyennes et concitoyens.

Surtout, nous désirons que ce budget reflète la volonté du Conseil de viser une amélioration constante de ses services. C'est dans un souci constant d'amélioration et de proactivité que nous nous questionnerons et que nous agirons pour favoriser l'épanouissement de notre collectivité et la satisfaction de sa population.

C'est dans cette perspective que nous porterons une attention particulière aux objectifs suivants :

- Maintenir nos actions afin de faciliter et d'accroître le développement économique de la Ville de Marieville dans le but de prospérer à l'enrichissement collectif.
- Créer la Ville centre à l'intention des nouvelles entreprises novatrices vouées à l'expansion de créneaux industriels et devenir le pôle économique régional.
- Collaborer avec Développement Marieville et les partenaires du milieu pour la mise en œuvre de différents projets sur le territoire de la Ville de Marieville.
- Procéder en fonction des orientations du conseil dans le but d'assurer une gestion saine des fonds publics avec rigueur et transparence.
- Améliorer le réseau de drainage du système pluvial et sanitaire.
- Accroître le développement des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs.
- Élaborer un Programme particulier d'urbanisme (PPU) et continuer la démarche visant le projet de revitalisation des immeubles du centre-ville.
- Assurer la protection de l'environnement et du développement durable.
- Bonifier l'offre du marché public saisonnier et du marché de Noël.
- Développer l'offre de service de projets structurants à caractère récurrent, priorisant nos richesses collectives de l'agroalimentaire.

- Élaborer une politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés.
- Offrir une diversité d'activités du domaine des arts et de la culture.
- Évaluer les besoins quant à l'aménagement d'une bibliothèque à espaces multifonctions polyvalents et poursuivre les démarches d'obtention d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Favoriser la concertation, la sensibilisation et la prévention en matière de sécurité publique.
- Optimiser la coordination de service de transport en commun.
- Développer et instaurer des mécanismes de communication et de consultation interactifs auprès de la population.

Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de vous préciser les projets d'immobilisations de la Ville de Marieville pour les années 2015-2016-2017 puisque l'adoption du programme triennal d'immobilisation est prévue en décembre prochain. Toutefois, notre souci sera d'améliorer les infrastructures publiques (aqueduc, égout, voirie, éclairage de rue), en tenant compte des aides gouvernementales possibles.

Le maire,

Gilles Delorme

Note : Comme le stipule la Loi sur les cités et villes, nous présentons le tableau de rémunération et allocations de dépenses versés aux élus municipaux. Par ailleurs, la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur qui ensemble totalisent plus de 25 000 \$ pour la période du 19 novembre 2013 au 3 novembre 2014, a été déposée en séance ordinaire du 4 novembre 2014. Elle est maintenant disponible au Service du greffe.

Rémunération et allocation de dépenses
des élus municipaux
novembre 2013 à octobre 2014

VILLE DE MARIEVILLE

	Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	28 280.35	14 140.18
Conseillers	7 557.56	3 778.84

MRC DE ROUVILLE

	Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	4 620.18	2 310.10